

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 14 octobre 2019

N°151/10/2019 : CONVENTION DE JUMELAGE AVEC LA COMMUNE D'HIRE DE LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE ET DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE DE JUMELAGE

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 14 octobre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 08 octobre 2019.

Présents : 32

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Philippe FRANCOIS, Jean Martial DEJEAN, Monique VALAT, Annie GUILLOT, Vally CENTOMO, N'Guessan, Jean TEKPRI, Jean GARROCOQ, Angèle LOUCHART, Jean-Michel MUSCATELLI, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, Ambre LOPEZ-GIMENEZ, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD, Arnaud HILION, Thierry VIALLO

Représentés : 10

Mesdames, Messieurs Sophie LARAN à Brigitte BAREGES, Christian PEREZ à Pierre Antoine LEVI, Clarisse HEULLAND à Alain CRIVELLA, Jacqueline LAFON à Philippe FRANCOIS, Robert INFANTI à Véronique LAGARRIGUE, Danielle AMOUROUX à Marie-Claude BERLY, Colette HARLE à N'Guessan, Jean TEKPRI, Jean Luc BUDOIA à Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES à Laura NICOLAS, Valérie RABAULT à Arnaud HILION

Absents : 3

Mesdames, Messieurs Carole DUNET-SCHUMANN, Gaël TABARLY, Marie-Dominique BAGUR

**Madame Monique VALAT donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Montauban s'est toujours enrichie du développement d'une politique d'ouverture et d'échanges avec des villes étrangères.

A ce jour, des jumelages ont été tissés avec trois villes, Yoknéam en Israël, Gourbeyre en Guadeloupe, Avola en Italie et avec la tribu des Osages aux Etats-unis.

Après plusieurs échanges, la commune d'Hiré, commune de la République de Côte d'Ivoire et la commune de Montauban, désireuses de développer des relations de partenariat se sont rapprochées afin de mettre en place un jumelage.

Par la signature de cette convention d'une durée de 10 ans, les deux communes s'engagent à mettre en œuvre un programme conjoint de coopération décentralisée dans le but de conjuguer leurs efforts, pour la réalisation de projets communs de développement dans les domaines suivants :

- La promotion du développement économique, social, culturel, éducatif, sanitaire et touristique ;
- La promotion des échanges entre autorités locales, services et acteurs de développement local.

Un comité de pilotage est créé au niveau de chaque commune pour la mise en œuvre et le suivi des projets retenus.

Il est donc proposé de désigner les 2 membres de ce comité de pilotage au vote à main levée comme le prévoit le règlement intérieur du conseil municipal.

Sont candidats :

- Madame VALAT
- Monsieur TEKPRI

Aucune opposition n'ayant été relevée, il est procédé au vote :

Nombre de votants : 42

Nombre de voix obtenus : 40

Sont élus :

- Madame Monique VALAT
- Monsieur N'Guessan, Jean TEKPRI

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire à signer la convention cadre de jumelage avec la commune d'Hiré,
- de désigner Madame Monique VALAT et Monsieur N'Guessan, Jean TEKPRI, membres du comité de pilotage de ce jumelage.

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE PAR 40 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE ET ABSTENTION(S) : 0.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

18 OCT. 2019

De sa publication et/ou affichage le :

18 OCT. 2019

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 14 octobre 2019

Le Maire,

Brigitte BAREGES

